

Compte-rendu de réunion du 14 mars 2024

Participants :

Nom Prénom	Organisme	Présent	Excusé
Jean-Marc BARBIERI	Cergy-Pontoise Agglomération	x	
Myriam BASLÉ	Rennes Métropole		x
A. CAILLON A. TALHOUET	Nantes Métropole		x
Alexandra COCQUIERE	Institut Paris Région		x
Dominique ESNAULT	ADAUHR		x
Bruno FORGET	SIEEA		x
Stéphanie GABALDA	Rambouillet Territoires	x	
Arnauld GALLAIS	Cerema Ouest	x	
Hernance GAUTHIER	Projet DOCURBA		x
Bertrand GENTY	IGN Chef de projet GPU		x
Elise HENROT	Géoscope	x	
Morgane HYVERNAGE	St-Brieuc Armor Agglomération	x	
Nicolas KULPINSKI	Métropole Aix-Marseille Provence	x	
Alban KRAUS	Tulle Agglo	x	
Amélie LABORDE	Fédé SCoT (et SCoT Seuil du Poitou)	x	
Elisabeth LEBLANC	IGN - Projet GPU		x
Leslie LEMAIRE	MTE-MCTRCT-Mer/SG/SNUM		x
Alison LENAIN	IGN / Normalisation-certification	x	
Antoine MORICEAU	SOGEFI	x	
Cyrille PALLUAUD	Bordeaux Métropole	x	
Stéphane ROLLE	CRIGE PACA		x
Vincent ROUILLARD	DREAL Bretagne	x	
Arnaud STEGHENS	Métropole de Lyon		x
Alexandre TOURET	ESRI France		x
Arnaud VAILLIER	DHUP/QV3/ Chef de projet GPU	x	
Christophe VILLOTTA	Communauté d'Agglo de La Rochelle		x

Ordre du jour :

- Revue du précédent compte-rendu, infos diverses
- Actus métier et avancement du SG1 "Evolution de la réglementation" (*A. Vaillier*)
- Avancement du SG5 "Symbolisation" (*N. Kulpinski*)
- Avancement du SG6 Structuration du règlement d'urbanisme (*A. Lenain*)
- Maintenance évolutive des géostandards d'urbanisme (*A. Gallais*)
- Expression du besoin de standardisation des PVAP (*E. Henrot, A. Kraus*)

Prochaines réunions : **20 juin, 26 sept, 12 décembre 2024 à 9h30, en visio**

L'ensemble de la documentation et des présentations de la réunion est disponible sur [l'espace de partage du GT CNIG DDU](#).

1. Revue du précédent compte-rendu, points d'actualité

Le [précédent compte-rendu](#) du [GT CNIG DDU](#) est validé.

Actions réalisées :

- DDU soumettre le standard PLU/CC v2024-01 à la validation de la Commission des standards (A. Gallais)
- DDU Préparer une note sur le besoin de standardisation AVAP/SPR (E. Henrot)
- SG1 prochaine réunion, prévue le 12 mars – recul du trait de cote (A. Vaillier)
- SG1 séparer les résumés non techniques des notices des évolutions dans [1_rapport_de_presentation](#)
- SG1 intégrer les dispositions relatives aux articles [L151-42-1 I et II](#)
- SG1 valider et traiter la possibilité d'annulation partielle des SCOT (SG1, A. Gallais)
- SG1 intégrer la nomenclature des procédures dans le standard SCOT (SG1, A. Gallais)
- SG6 prochaines réunions prévues le 8 janvier et 8 mars (A. Lenain)
- SG6 définition de la syntaxe des identifiants du standard SRU via les [issues du Github SRU](#).
- SG6 intégration de la gestion des identifiants dans la web application d'édition SRU1 (A. Lenain, M. Frangi)

Actions à lancer ou poursuivre :

- SG5 documenter le processus d'instruction des demandes d'ajout de symboles
- SG5 refonte et automatisation du catalogue de symboles
- SG5 revue des codes / sous-codes justifiant une représentation à moyenne échelle
- DDU tester la [web-application d'édition du règlement de PLU](#), conforme au standard SRU de niv. 1 (tous)
- DDU relire et tester le projet de standard SRU de niveau 2 (tous)
- SG6 rédaction du projet de standard SRU de niveau 2 (A. Lenain, avec assistance du SG6)
- SG6 modélisation des règles de hauteur. (SG6)
- Créer son compte Github et s'abonner aux issues du Github PLU (**tous !**)

INFOS / ACTUS

Servitudes d'utilité publique

Le bureau de la législation de l'urbanisme du Ministère de la transition écologique (bureau métier QV4) a lancé une [consultation publique jusqu'au 29 février](#) afin de dresser un bilan sur la publication et la consultation des servitudes d'utilité publique dans le GPU.

Cette consultation a recueilli 430 réponses. Le dépouillement est en cours au bureau métier QV4 et la séance de restitution se tiendra le 18 mars à 14h30. V. Rouillard y participera.

- N. Kulpinki exprime le besoin d'une note de clarification entre les notions de périmètre de DUP et de SUP pour éviter leur confusion y compris au niveau des préfectures. Celle-ci se présente en particulier pour les SUP AS1 entre le périmètre de déclaration d'utilité publique du point de captage d'une part, et l'assiette de la servitude d'utilité publique AS1 d'autre part.

- *Remonter ce besoin auprès du bureau métier QV4. (A. Gallais)*

- [Page de suivi des actualités des SUP](#) par DHUP/QV4.

Il y a actuellement deux projets de décrets pour les SUP :

- Projet de décret simplifiant les procédures de mise en œuvre des **obligations légales de débroussaillage** : création d'une nouvelle catégorie de servitudes relatives à la **création, la continuité, la pérennité et l'entretien des équipements de défense des forêts contre les incendies (PM8)** - Examen au Conseil d'Etat (passage en section des TP le 12/03/2024)

- Projet de décret ajoutant une nouvelle catégorie de SUP à la liste annexée au code de l'urbanisme SUP : **SUP relatives aux zones de dangers (PM9)** - Publication du décret prévue pour avril

2. Avancement du SG1 "Evolution de la réglementation"

Par A. Vaillier, cf [présentation](#).

2.1 Zones de recul du trait de côte

En application de la Loi Climat et Résilience, l'article [L121-22-2](#) du code de l'urbanisme stipule que les documents graphiques des documents d'urbanisme des communes mentionnées à l'article L. 121-22-1 doivent délimiter, dans un délai de quatre ans, la zone exposée au recul du trait de côte à l'horizon de trente ans et la zone exposée au recul du trait de côte à un horizon compris entre trente et cent ans.

Actuellement 242 communes sont listées par [ce décret](#).

Le SG1 a validé la création de deux nouveaux codes-sous-codes de prescription (54-01 et 54-02) pour représenter ces deux zones.

2.2 Annulation partielle d'un SCOT

Le standard CNIG SCOT, dans ses deux versions (avant et après suite l'ordonnance du 17 juin 2020) et le GPU ne supportent pas l'annulation partielle de SCOT. Le cas avait été jugé inexistant au moment de l'élaboration du standard.

Validé juridiquement par le bureau QV3, l'annulation partielle sera intégrée au standard SCOT

2.3 Dispositions pour les énergies renouvelables

Les secteurs d'implantation d'installations de production d'énergies renouvelables (L151-42-1 I) et les secteurs d'exclusion d'installations de production d'énergies renouvelables (L151-42-1 II) seront intégrées dans le standard PLU/CC en tant que prescriptions d'urbanisme.

2.4 Contenu du répertoire 1_rapport_de_presentation

E. Henrot a proposé de séparer les résumés non techniques et les notices des évolutions dans le répertoire 1_rapport_de_presentation. Le SG1 a approuvé cette proposition.

=> La traduction de ces décisions dans les standards d'urbanisme est traitée au § [Maintenance évolutive des géostandards](#).

Décision / Actions

- *traiter la possibilité d'annulation partielle dans le standard SCOT (A. Gallais)*
- *séparer les résumés non techniques des notices des évolutions dans le répertoire 1_rapport_de_presentation du standard PLU/CC (A. Gallais)*
- *intégrer les dispositions relatives aux articles [L121-22-2](#) (recul du trait de côte) dans le standard PLU/CC*
- *intégrer les dispositions du [L151-42-1 I et II](#) (énergies renouvelables) (A. Gallais)*
- *prochaine réunion SG1 : 18 juin (A. Vaillier)*

3. Avancement du SG5 "Symbolisation"

Par N. Kulpinski.

Le SG5 met en place un service de demande de création de nouveaux symboles s'appuyant sur un formulaire directement dans la section issue du [Github du SG5](#), ou par mail. Le processus de création de symboles s'appuiera sur une gestion des labels des issues différenciant différentes phases.

Le SG5 travaille également à la création des symboles manquants ou correspondants à de nouveaux codes ; la génération automatisée du catalogue en HTML avec Github pages ; et la révision et la conversion au format Markdown du document de spécifications générales et son intégration dans le Github via Github pages.

Un modèle d'issue a été créé pour guider une demande de nouveau symbole.

Le SG5 procède à l'inventaire des codes / sous-codes actuellement sans symbolisation.

Le SG5 s'emploie à minimiser le travail de maintenance avec un important travail d'automatisation du maintien et de la documentation du dictionnaire de symboles.

N. Kulpinski lance un appel à volontaires pour des ressources supplémentaires pour venir renforcer le sous-groupe, et également pour dérouler le processus de demande et création de nouveaux symboles.

La réunion du SG5 du 11 mars a été reportée au 17 juin.

En relation avec les [travaux du SG1](#), N. Kulpinski a fait des propositions de symbolisation pour les prescriptions (54-01) et (54-02) relatives au recul du trait de côte, et pour les prescriptions (55-01) et (55-02) relatives à l'implantation des installations de production d'énergie renouvelable.

Questions / débats

- A. Gallais demande si une zone d'exclusion (55-02) peut se superposer à une zone d'implantation (55-01). C'est a priori possible lorsque les deux zones concernent des types d'énergie différents. Le recours à une symbolisation alternative peut s'avérer utile dans ce cas.
- A. Kraus pose la question des prescriptions s'étendant à l'ensemble du territoire couvert par le document d'urbanisme. Dans ce cas, il est recommandé d'utiliser la symbolisation à suffixe _000 permettant de ne pas symboliser (ie : ne pas afficher) l'objet, tout en conservant la possibilité de l'identifier au clic de souris.
- A. Moriceau propose que le [Github SG5](#) indique la liste des polices particulières (wingdings, webdings, etc.) utilisées par les symbolisations et à installer sur le serveur ayant à les générer.
- A. Moriceau suggère que le Github SG5 propose des fichiers QML actualisés pour les PLU. De plus, il serait utile de disposer d'un QML pour les SUP, correspondant à l'[annexe symbolisation du standard CNIG SUP](#). N. Kulpinski rappelle que le SG5 projette de générer les ressources QML automatiquement depuis le dictionnaire de symbole.

Décision / Actions

- *documenter le processus d'instruction des demandes d'ajout de symboles (SG5)*
- *refonte et automatisation du catalogue de symboles (L. Lemaire)*
- *revue des codes / sous-codes justifiant une représentation à moyenne échelle (SG5)*
- *spécifier les polices particulières via le Github (SG5)*
- *proposer un dictionnaire de symbolisation en QML pour les SUP (SG5)*
- *prochaine réunion SG5 prévue le 17 juin. (N. Kulpinski)*

4. Avancement du SG6 "Structuration du règlement d'urbanisme"

Le projet de standard "Structuration du règlement d'urbanisme" (SRU) vise à permettre à un logiciel d'extraire et exploiter les informations d'un règlement d'urbanisme. Le premier niveau répond au besoin de présentation des informations structurées pour la consultation du règlement à la parcelle. Le deuxième niveau vise l'extraction des règles d'urbanisme (ex : marge de recul, etc.) et de leurs paramètres (ex : 10m). La démarche de structuration du règlement d'urbanisme ne sera pas obligatoire et ne se substituera pas à la dématérialisation du règlement au format pdf.

L'animation du SG6 est assurée par A. Lenain.

Le [standard SRU de niveau 1](#) v2022-10 a été validé par la Commission des standards du CNIG.

Une [web application](#) a été développée par l'IGN dans le cadre de la convention portant sur le projet GPU.

Le SG6 est en phase d'élaboration du modèle de données SRU de niveau 2 qui définit une structure pour la modélisation des règles d'urbanisme. Ce modèle s'appuie sur celui du niveau 1 en complétant la classe CONTENU et en modélisant les contraintes et les conditions unitaires de toutes natures prévues par le code de l'urbanisme.

Le [Github du projet](#) présente la version courante du [projet de standard SRU de niveau 2](#).

Par A. Lenain.

4.1 Standard SRU de niveau 1

La nouvelle gestion des identifiants a été mise en œuvre dans la [web application](#) d'édition de règlement d'urbanisme conforme au standard SRU de niveau 1.

4.2 Standard SRU de niveau 2

Le SG6 SRU se réunit régulièrement en comité technique et/ou en réunion plénière.

La réunion du 8 janvier a donné l'occasion à batir.com de présenter sa solution au SG6.

La réunion du 8 mars a permis d'avancer sur le modèle de données.

Le projet pré-professionnel (PPP) de trois étudiants de l'ESGT, encadré par A. Gallais, avait pour objectif de tester de novembre à janvier la mise en application du projet de standard SRU de niveau 2 sur les règlements de Preignan et de Pechbonnieu, suivant les suggestions de A. Moriceau. Après avoir édité ces règlements suivant le niveau 1, les étudiants ont testé la structuration suivant le [projet de standard SRU niveau 2 v2023-11](#). Leurs livrables constituent une ressource utile à des tests d'exploitation de données SRU de niveau 2, et ils ont été [partagés ici](#).

La rédaction du [projet de standard SRU niveau 2](#) est en cours, sous la plume de A. Lenain avec l'assistance du SG6 en s'appuyant notamment sur les conseils rédactionnels de A. Gallais et les nombreuses [issues](#) créées par Buildrz et par le PPP.

La modélisation des règles de hauteur a été initiée lors des précédentes réunions et va se poursuivre.

Questions / débats

- SOGEFI souhaite développer une preuve de concept pour l'exploitation des standards de niveau et 1 et 2, mais cette action est tributaire des ressources internes disponibles.

Décision / Actions

- poursuite de l'élaboration du standard CNIG SRU de niveau 2. (SG6)
- poursuite des réflexions sur la modélisation des règles de hauteur. (SG6)
- prochaine réunion SG6 prévue le 18 avril (A. Lenain)

5. Maintenance évolutive des géostandards

Par A. Gallais

- La version courante du projet de révision de standard PLU/CC est [accessible sur le Github du GT DDU](#).

5.1 Standard PLU / CC

La Commission des standards a validé sans réserve la révision du standard PLU/CC v2024-01 intégrant la nouvelle organisation du répertoire 0_Procedure et la nomenclature des procédures d'urbanisme.

- ajout des prescriptions 54-01 et 54-02 pour les zones de recul du trait de côte à horizon 30 ans et 100 ans.
- ajout des prescriptions 55-01 et 55-02 pour les secteurs d'implantation d'installations de production d'énergies renouvelables, et leurs ouvrages de raccordement, soumises à conditions. (L151-42-1 I) et les secteurs d'exclusion d'installations de production d'énergies renouvelables (151-42-1 II).

1) proposition de E. Henrot de séparer les résumés non techniques et les notices des évolutions dans le répertoire 1_rapport_de_presentation

2) proposition de S. Gabalda et A. Moriceau d'unifier le nommage quelle que soit la procédure concernée.

En remplacement de rapport_1, rapport_2, ..., rapport_i.

Le GT DDU adopte la nomenclature :

<DESIGNATION> = rapport_<NOMPROC>_{i} pour les {i volumes} correspondant à chaque procédure.

<DESIGNATION> = rapport_<NOMPROC>_rnt_{i} pour les {i volumes} des résumés non techniques

Actuellement	Contenu	Nouveau nommage
44712_rapport_1_20041103	Rapport de présentation vol1	44712_rapport_E_1_20041103

44712_rapport_2_20041103	Rapport de présentation vol2	(ou 44712_rapport_R_20041103) 44712_rapport_E_2_20041103 (ou 44712_rapport_R_2_20041103)
44712_rapport_3_20050312	Résumé non technique	44712_rapport_E_rnt_20050312
44712_rapport_4_20060410	Modification simplifiée 1	44712_rapport_MS1_20060410
44712_rapport_5_20070130	Modification simplifiée 2	44712_rapport_MS2_20070130
44712_rapport_6_20080206	Modification 1	44712_rapport_M1_20080206
44712_rapport_7_20090606	Révision allégée (L153-34) 1	44712_rapport_RA1_20090606
44712_rapport_8_20100915	Modification simplifiée 4	44712_rapport_MS4_20100915
44712_rapport_9_20100915	Mise en compatibilité 1	44712_rapport_MEC1_20100915
44712_rapport_10_20110517	Révision allégée (L153-34) 2	44712_rapport_RA2_20110517
44712_rapport_11_20121226	Modification 2 vol1	44712_rapport_M2_1_20121226
44712_rapport_12_20121226	Modification 2 vol2	44712_rapport_M2_2_20121226

3) proposition d'ajouter à la table DOC_URBA l'attribut NOMRAPP contenant le nouveau nommage.
Ces trois propositions sont adoptées par le GT CNIG DDU.

5.2 Standard SCOT

La nomenclature des procédures des SCOT a été traitée pour la relation GPU <=> @ctes.

Le projet de révision inclut désormais le cas de l'annulation partielle d'un SCOT.

La FédéSCOT a demandé l'ajout de l' "exposé des motifs de changements" dans les documents en annexe.

Ces trois propositions ont été intégrées dans le projet de standard SCOT.

5.3 Standard SUP

1) Le bureau métier QV4 demande de supprimer les informations sur les différentes catégories de SUP (exemple I pour industrie) dans l'annexe « symbolisation » du standard SUP car elles sont devenues obsolètes, et d'adopter le classement conforme à la [nomenclature suivant la base légale](#), qui présente une approche thématique mais se soustrait à l'ordre alphabétique.

2) Le standard SUP n'a initialement pas prévu de règlements des SUP en sus des actes de SUP.

Une bonne solution serait de le faire évoluer pour intégrer dans la table SERVITUDE deux attributs de type REGLT et URLREGLT pour intégrer respectivement le règlement et/ou son url. Le nom du fichier dans REGLT serait d'une forme similaire à l'acte (avec un suffixe _reg) : <catégorie de la SUP>_<nom de la SUP>_{date_de_décision}_reg.pdf. Ces attributs seraient facultatifs puisqu'ils ne concerneraient que certaines SUP : les PM, les AC4... (pour les PM : URLREGLT pour établir un lien direct avec Géorisques, afin d'éviter de stocker le fichier du règlement d'un PPR de façon redondante avec Géorisques).

Le GT CNIG DDU adopte cette proposition

Questions / débats

A.Moriceau indique que SOGEFI utilise le standard CNIG SUP dans une structure « à plat » basée sur l'assiette de servitude et propose d'en faire une présentation à la prochaine réunion du GT.

Le GT DDU se prononce pour une révision majeure du standard SUP répondant au souhait de structure à plat afin de faciliter sensiblement la production, la publication et l'exploitation des SUP par l'ensemble de la communauté d'utilisateurs.

A. Gallais indique que ce sujet avait été évoqué mais repoussé il y a une dizaine d'années par le GT DDU du fait des relations « un à plusieurs » : une servitude peut être instaurée par plusieurs actes, elle peut comprendre plusieurs générateurs, eux-mêmes susceptibles de générer plusieurs assiettes...

5.4 Nouveaux Github pour le GT CNIG DDU et le suivi de projet

Dans le cadre de la démarche « d'industrialisation » des standards et conformément au référencement commun CNIG et schema.data.gouv.fr. Les standards existants, dont ceux portant la dématérialisation des documents d'urbanisme, ont fait l'objet de la création d'un référentiel Github dédié. Quatre référentiels Github ont été créés dans l'organisation cnigr : [PLU](#), [CC](#), [PSMV](#), [SCOT](#).

Le Github [PLU](#) a également vocation à devenir le référentiel et la plateforme collaborative pour le GT CNIG DDU. Les SG5 et SG6 disposent déjà de leurs propres référentiels.

A. Gallais engage tous les participants au GT CNIG DDU à créer leur compte Github s'ils n'en disposent pas et à s'abonner aux [issues du Github](#).

Décision / Actions

- intégrer la proposition de renommage des pièces de 1_rapport_de_presentation dans le standard PLU/CC (A. Gallais)
- supprimer les informations sur les différentes catégories de SUP (exemple I pour industrie) dans l'annexe « symbolisation » du standard SUP (SG1, A. Gallais)
- intégrer deux attributs de type REGLT et URLREGLT dans la table SERVITUDE du standard SUP (A. Gallais)
- présentation d'une structure à plat pour le standard CNIG SUP à la prochaine réunion (A. Moriceau)
- créer son compte Github et à s'abonner aux issues du Github PLU (tous !)

6. Expression du besoin de standardisation des PVAP

Par A. Kraus, cf [présentation](#).

E. Henrot avait suggéré qu'un standard soit élaboré pour le règlement graphique des Plans de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP). Actuellement, le standard SUP ne permet de véhiculer que le périmètre et l'acte instaurant la servitude (AC4bis).

E. Henrot a préparé une note de synthèse sur ce besoin de standardisation, qui a été complétée par A. Kraus et M. Hyvernage.

Après un rappel du vocabulaire (SPR, PSMV, PVAP, AVAP, ZPPAUP...) et des interactions géographiques et/ou historiques entre ces documents, A. Kraus montre des exemples de PVAP dans leurs différentes composantes et avec des symbolisations variables. Il précise les limitations actuelles de la transmission des PVAP via le standard CNIG SUP, notamment l'absence de données géographiques (en dehors du périmètre du PVAP). Il démontre que la publication du PVAP sous la seule forme d'un pdf d'un très grand nombre de pages avec un volume informatique conséquent limite fortement la publication et l'exploitation du PVAP par ses utilisateurs : internaute, instructeur ADS, autorité compétente, y compris le GPU qui ne les expose pas de façon cartographique. Différents axes de standardisation sont ensuite proposés.

Questions / débats

Tout le monde s'accorde sur le fait que le standard CNIG SUP n'est pas le bon véhicule pour publier un PVAP, quoique le seul existant à ce jour.

Un [état des lieux établi en 2021](#) indique qu'il y a un millier de SPR sur le territoire et environ 110 PSMV. Le nombre de PVAP, plus récents, est par contre moins facilement identifiable.

A. Gallais note la similitude de la légende du PVAP avec celle du PSMV, mais à la différence des PSMV il ne semble pas exister de réglementation sur la légende des PVAP.

La séparation du règlement de la SUP AC4bis (PVAP) évoquée au § [maintenance évolutive du standard CNIG SUP](#) semble constituer un premier pas intéressant et indispensable.

A. Gallais souligne que l'on ne peut pas initier cette action sans embarquer les bureaux métiers du Ministère (QV3 et QV4) dans ce projet, ainsi que le Ministère de la Culture. Il faudra donc réactiver le SG2, sous-groupe qui avait été en charge de la standardisation des PSMV.

Cependant, beaucoup de questions restent en suspens avant de décider de lancer la démarche de standardisation : a-t-on assez de ressources au sein de ce GT pour mener à bien ce projet ? La nécessité de

publier des objets géographiques (versus le règlement pdf) est-elle avérée ? Les collectivités auront-elles la volonté et les moyens de procéder à une démarche de dématérialisation supplémentaire ?

E. Henrot indique que les bureaux d'étude produisent déjà les plans sous forme géomatique, et que l'acculturation au standard CNIG est désormais acquise. D'autre part, à l'instar de la dématérialisation des PSMV, seul le flux de nouveaux PVAP serait concerné par la standardisation, davantage que le stock.

Décision / Actions

- *travail en mode collaboratif à partir du standard PSMV (A. Gallais met la version éditable à disposition)*
- [Github PVAP](#) en tant que « fork » de celui du standard PSMV (A. Kraus)
- *toutes les contributions sont bienvenues (tous, dont A. Kraus durant l'été 2024, J-M. Barbieri également intéressé)*

7. Points divers

Le GPU a migré, avec succès, sur la Géoplateforme. M. Hyvernage et A. Moriceau indiquent que le moissonnage par flux WFS ne fonctionne plus. Ne pas hésiter à [ouvrir un ticket sur le GPU](#).

8. Liens utiles

- [Page CNIG : Ressources Dématérialisation Documents d'Urbanisme](#)
- [Page CNIG : GT DDU](#)
- [Version courante du projet de révision de standard PLU/CC](#)
- [Github GT DDU et PLU](#) – [Github Carte communale](#) – [Github SCOT](#) – [Github PSMV](#)
- [Github SG5 Symbolisation](#)
- [Github SG6 Structuration du règlement d'urbanisme](#)
- [Page CNIG : SG6 Structuration du règlement d'urbanisme](#)

- [Géoportail de l'urbanisme](#)
- [Comparaison SuDocUH <=> GPU \(API Sudocuh\)](#)
- [DOCURBA](#)
- [Suivi des actualités sur les SUP](#)

Pour s'abonner au Github :

- <https://github.com/cnigfr/schema-plan-local-urbanisme>
- se connecter avec son compte Github
- touche « Watch / Unwatch » pour s'abonner / désabonner



schema-plan-local-urbanisme

Public

Edit Pins

Unwatch 3